



Conférence générale

33e session
Commission II

Генеральная конференция

33-я сессия
Комиссия II

com II

Paris 2005

General Conference

33rd session
Commission II

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
اللجنة الثانية

Conferencia General

33ª reunión
Comisión II

大会

第三十三届会议
第II委员会

33 C/COM.II/DR.6*

(COM.II)

8 octobre 2005

Original anglais

Point 5.18 de l'ordre du jour

PROJET DE RÉSOLUTION

présenté par le **DANEMARK**, la **FINLANDE**, l'**ISLANDE**, la **NORVÈGE** et la **SUÈDE**

Appuyé par l'**ARGENTINE** et la **COLOMBIE**

Éducation pour tous : bilan et perspectives

La Conférence générale,

Soulignant qu'il importe d'intensifier encore les efforts pour atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous et les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015,

Se félicite des mesures récemment adoptées par le Directeur général pour renforcer le rôle de coordonnateur mondial de l'EPT qui incombe à l'UNESCO et concentrer les initiatives prises par l'Organisation en sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies pour l'éducation conformément aux réformes de l'ONU au niveau des pays et pour donner suite à la Déclaration de Paris,

Faisant sienne la décision adoptée sur l'EPT par le Conseil exécutif à sa 171^e session, qui souligne la nécessité d'une coordination mondiale proactive de l'EPT, d'un recentrage du rôle de l'UNESCO en sa qualité d'institution spécialisée, d'un plan de gestion prévoyant une organisation souple et efficace qui réponde aux impératifs inhérents au rôle de chef de file dans le domaine de l'éducation,

Prenant note du Communiqué de la Table ronde ministérielle qui s'est tenue à la 33^e session de la Conférence générale,

Prie le Directeur général de faire son possible pour achever en 2006 un plan d'action conjoint présentant une répartition agréée des responsabilités et des tâches entre les principaux partenaires de l'EPT au niveau mondial compte tenu des six objectifs de Dakar ;

*

Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 8 octobre 2005.

Prie le Directeur général de rechercher tous les moyens d'intensifier la promotion de l'EPT, pour améliorer tant les politiques que les ressources financières et humaines à tous les niveaux ;

Invite le Directeur général à élaborer un calendrier qui permette au Groupe de travail sur l'EPT de formuler des recommandations fondées sur les conclusions du Rapport mondial de suivi sur l'EPT à l'intention du Groupe de haut niveau sur l'EPT, pour lui permettre de formuler des avis en matière de stratégie ;

Prie le Directeur général de renforcer la capacité de l'UNESCO d'aider les pays qui le demandent à formuler leurs politiques et de faciliter la coopération Sud-Sud ;

Encourage tous les États membres à coordonner efficacement les activités et initiatives d'EPT à tous les niveaux ;

Invite tous les États membres à participer à ces efforts en complétant le budget ordinaire pour 2006-2007 par des contributions extrabudgétaires ;

Encourage toutes les parties prenantes à s'associer à l'UNESCO pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action conjoint pour les activités d'EPT à partir de 2006 et jusqu'en 2015 ;

Prie le Directeur général de rendre compte à la Conférence générale à sa 34^e session des travaux consacrés à l'EPT par le Directeur général et le Conseil exécutif.